



Association IRIS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Association IRIS

Siège social : 3 rue de la Paix - 55100 Verdun

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

N°de Siren : 477 998 173

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Aux membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En l'application de l'article R.6127 du code de Commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

- Contrat de Bail avec l'époux d'un administrateur (Madame Fleurier)

Le contrat de BAIL a été conclu le 15/05/2017. L'association loue des locaux à Marseille – 41 Rue Augustin AUBERT. Le loyer est de 665 euros par mois.

Madame FLEURIER est devenue administrateur de l'association en mai 2019.

- Convention avec Madame GRIMALDI, épouse du vice président.

Le contrat porte sur une collaboration concernant un documentaire réalisé par Madame GRIMALDI. Pour la cession des droits, l'association versera 7 496 euros.

Fait à Paris, 04 août 2020

Le commissaire aux comptes

Certus Associés

Laurent Bernhardt

